

Délibération n°266/24 du 19/12/24
8-Domains de compétences par thèmes 8.8 Environnement

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND GUERET
Extrait
du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à seize heures quarante-cinq, se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence et la convocation de Monsieur Eric CORREIA, Président, à la salle du conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Convocation envoyée le : 13 décembre 2024

Etaient présents : M. Eric CORREIA, M. Eric BODEAU, M. François BARNAUD, M. Pierre AUGER, Mme Annie ZAPATA, Mme Armelle MARTIN, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Alex AUCOUTURIER, M. Alain CLEDIERE, M. Philippe PONSARD, M. Bernard LEFEVRE, M. Thierry DUBOSCLARD, M. François VALLES

Etaient excusés et avaient donné pouvoir de vote : M. Patrick ROUGEOT à M. Eric CORREIA, M. Jean-Paul BRIGNOLI à M. Philippe PONSARD

Etait excusé : M. Jacques VELGHE

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 2

Nombre de membres excusés : 1

Nombre de membres absents : /

Nombre de membres ne participant pas au vote : /

Nombre de membres votants : 16

Quorum : 9 (atteint)

Secrétaire de séance : M. Alex AUCOUTURIER

PASSATIONS DE CONVENTIONS DE SERVITUDE AVEC ENEDIS

Rapporteurs : M. Eric BODEAU

Dans le cadre de travaux de rénovation et enfouissement d'une ligne électrique (20 000V), ENEDIS doit intervenir sur les parcelles AE 002, 140 et 176, sises au lieu-dit La Grande Terre sur Guéret, appartenant à la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Pour permettre la réalisation de ces travaux, ENEDIS propose la signature de deux conventions de servitude pour les parcelles ci-dessus.

Par ces conventions, ENEDIS :

- Est autorisé à établir de manière permanente dans une bande de 3 mètres de large, deux canalisations souterraines d'une longueur totale d'environ 490 mètres ainsi que les accessoires nécessaires,
- Établir à demeure, deux supports pour conducteurs aériens,
- Peut faire pénétrer sur la propriété, ces agents ou ceux des entrepreneurs accrédités par lui, afin de construire, surveiller, entretenir et réparer les ouvrages établis,
- Est autorisé à faire passer les conducteurs aériens au-dessus des parcelles désignées.

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret :

- Conserve la pleine propriété et la jouissance des parcelles concernées,
- S'engage à ne pas porter atteinte à la sécurité des réseaux implantés,
- Conditionne la construction et la plantation de végétaux au respect d'une distance réglementée du réseau enterré.

Il est proposé une indemnisation d'un montant de 20,00 € pour le passage des canalisations (CS06) et 20,00 € pour l'implantation des supports (A06), soit 40,00 €.

Les conventions de servitudes CS06 et A06 sont jointes en annexe à cette délibération.

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 6 / 22 du 11 mars 2022, précisant les délégations données au Bureau Communautaire, notamment en matière de conventions de constitutions de servitudes avec des tiers, ou au profit de la Communauté d'Agglomération lorsque le montant de l'indemnité est inférieur à 5000 euros, conclues en dehors des actes de vente ou de cession.

RECETTES À INSCRIRE AU BUDGET							
Budget	Section	Objet	Chapitre	Compte	Service	Code gestionnaire	Montant
40000	7581	Convention servitude	75		Bureau études	0744	40,00 € HT

Compte tenu de ces éléments,

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Communautaire, décident à l'unanimité :

- D'approuver la conclusion des conventions de servitude telle que présentée ci-dessus,

Délibération n°266/24 du 19/12/24

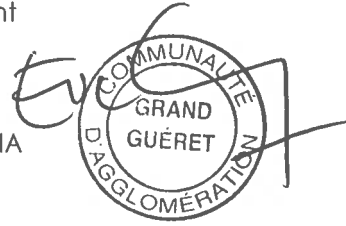
8-Domains de compétences par thèmes 8.8 Environnement

- D'autoriser M. le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces complémentaires relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an tel que dessus
Et ont signé les membres présents
Pour Extrait Conforme

Le Président

Eric CORREIA



Le secrétaire de séance

Alex AUCOUTURIER

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Alex Aucouturier', written in a cursive style.